

*Direction du personnel, des services
et de la modernisation*

Arrêté du 25 mai 2004 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux du ministère de l'équipement, des transports et du logement

NOR : *EQU0410301A*

Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27 ;
Vu l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice de fonctions à temps partiel pour les fonctionnaires et agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif ;
Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;
Vu le décret n° 2001-1162 du 7 décembre 2001 portant modification du décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;
Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la NBI dans les services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu l'avis du comité technique paritaire de la direction des routes en date du 8 octobre 2003,
Arrête :

Article unique

Le tableau afférent à l'annexe de l'arrêté du 20 décembre 2001 est modifié selon le tableau joint en annexe avec la date d'effet qui y est portée.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur du
personnel,
des services et de la modernisation :
*L'administrateur civil
chargé du bureau DPSM/AC 1,
J. Le Dall*

Annexe à l'arrêté du 25 mai 2004 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la NBI dans les services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports et du logement

Direction des routes

DATE d'effet	SUPPRESSION					CRÉATION				
	Catégorie	Nombre d'emplois	Nombre de points attribués	Désignation de l'emploi	Service ou sous- direction	Catégorie	Nombre d'emplois	Nombre de points attribués	Désignation de l'emploi	Service ou sous- direction
01-01- 2003	A	1	25	Adjoint au chargé du bureau des opérations	Sous- direction des autoroutes et ouvrages conçédés Bureau des opérations	A	1	30	Adjoint au chargé du bureau des opérations	Sous- direction des autoroutes et ouvrages conçédés Bureau des opérations

				autoroutieres	operations				autoroutieres	operations
					autoroutières					autoroutières
					R/AR/OP					- R/AR/OP